

Accord triennal relatif à la promotion de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes

Signé le 3 décembre 2021 avec la CFE-CGC, FO, CFTC

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024



Avec cet accord, la Matmut réaffirme son engagement dans une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion et du respect de la diversité au sein des entités composant l'Unité Economique et Sociale Matmut. Pour ce faire, elle s'engage avec les partenaires sociaux sur des trajectoires triennales de progression et de suivi, afin de lutter contre les stéréotypes et leurs impacts discriminants et inévitables.



> ANIMER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES TOUT AU LONG DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Favoriser, à compétences comparables :

- Les candidatures féminines sur les postes de cadres (et notamment les managers)
- Les candidatures masculines sur les postes non cadres



> ACCOMPAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Formations sur le leadership féminin, Mentorat au bénéfice des collaboratrices, ...



> SENSIBILISER LES SALARIÉS SUR LE THÈME DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Animation d'un plan de communication pédagogique sur le sens et les objectifs des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



> POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Détection d'éventuels écarts non justifiés, et mise en place des actions correctrices ciblées pour les populations concernées par des écarts de rémunération, à poste, compétences et ancienneté dans le poste, comparables.

« Budget Equité » dédié, sur 3 ans, de 850 000 €



> PROMOUVOIR LA PARENTALITÉ ET L'ÉQUILIBRE DES TEMPS DE VIE

Sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes discriminants
Promotion des dispositifs d'aide à la parentalité
Maintien de la rémunération du salarié sur toute la durée du congé suite à l'allongement de la durée du congé paternité
Conversion du CET en CESU (étude menée sur 2022)



> PRÉVENIR LES VIOLENCES ET AGISSEMENTS SEXISTES

Prévention des agissements, protection des victimes et sanction des auteurs